

Elaboration prescrite le : 10 mai 2007

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 18 mars 2010

Mis à Enquête Publique : 19 juin 2010 au 20 juillet 2010 inclus

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 08/10/10

Carnot de la commune

Département
du Tarn et Garonne

Commune de

Saint-Nauphary

Reçu à la Préfecture

Le 13 OCT. 2010

Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D.

ANNEE 2010

Introduction

Le projet

Située aux portes de l'Agglomération Montalbanaise, avec un réseau viaire fortement développé, la commune de Saint Nauphary jouit d'un dynamisme fort.

Malgré cette proximité qui, a sans nul doute, favorisé le développement d'un habitat péri-urbain, la commune de Saint-Nauphary a su conserver toute son identité rurale.

Dotée d'un patrimoine naturel remarquable, entretenu par une activité agricole toujours active, la commune présente une variété de paysages qui convergent chacun vers le Tescou et la RD 999, véritables axes structurants de la commune.

Cependant, cette image rurale tend à se banaliser, en raison d'une urbanisation sous forme d'habitats pavillonnaires.

Malgré cette forte pression foncière subsistent toujours des hameaux de caractères et des éléments de patrimoine bâti venant témoigner de sa tradition rurale.

Conscient de tout ceci, la commune a décidé de prescrire la révision de son PLU le 10 Mai 2007.

En ayant comme objectif premier de conserver son cadre de vie et de favoriser l'accueil de nouveaux habitants vers le bourg, la commune de Saint Nauphary ne souhaite pas voir sa population dépasser les 2200 habitants à l'horizon 2020.

Cet objectif quantitatif qui se veut l'expression communale d'une maîtrise raisonnée de son urbanisation s'inscrit en cohérence avec les documents supra communaux.

Orientation 1: « Structurer l'aménagement du bourg en valorisant les connexions entre les différents pôles attractifs »

Redessiner la forme urbaine du village

- Diversifier l'offre en logements dans le bourg
- Valoriser les connexions entre le futur stade, la salle des fêtes, l'école et berges du Tescou...
- Mettre en liaison les différents espaces publics
- Mailler les différents quartiers entre eux
- Requalifier les espaces interstitiels

Maintenir le dynamisme du bourg en poursuivant le développement du tissu commercial.

- Favoriser les services à la population afin de créer du lien social

Harmoniser les équipements en fonction du développement urbain

- Envisager des réserves foncières pour l'extension de l'école, de la station d'épuration et du cimetière
- Envisager le déplacement du stade ou son extension
- Poursuivre les aménagements d'espaces publics

Renforcer les liaisons douces à l'échelle communale et intercommunale

- Travailler sur les liaisons transversales de part et d'autre de la RD999
- Valoriser les liaisons douces avec les sentiers de randonnées existants dans les communes voisines (Montauban et Corbarieu,...)

Identifier le Tescou comme axe structurant entre Saint Nauphary et Montauban

- Favoriser l'accès aux berges du Tescou, pour un usage doux et à terme, envisager un raccordement avec Montauban
- Aménager un Parc Arboré en cœur de village entre le bourg et le Tescou.

Appréhender la traversée de Saint Nauphary comme la porte d'entrée Est de l'Agglomération Montalbanaise

- Valoriser l'image de la commune (aménagement paysager, valorisation d'espace public,...)

Orientation 2: « Maintenir l'identité rurale et préserver la qualité du cadre de vie »

Maintenir l'identité rurale

- Préserver l'activité agricole
- Préserver les hameaux identitaires tout en permettant un certain développement
- Mettre en valeur le petit patrimoine rural (moulin de Canguise...)

Valoriser les espaces verts et les modes de déplacement doux

- Structurer des « îlots » urbains autour d'espaces publics
- Réhabiliter et développer des cheminements doux pour les piétons et les cyclistes
- Greffer l'aménagement de ces liaisons par rapport à des cheminements existants
- Valoriser les liaisons existantes entre le Hameau de Charros et le cœur de village,

Préserver la qualité de l'environnement

- Identifier et préserver des points de vue
- Préserver les trames arborées identitaires (haies, ripisylves, arbres « repères », alignements structurants ainsi que certains espaces boisés
- Contenir l'urbanisation le long des lignes de crêtes
- Organiser l'espace afin d'unifier le territoire et le rendre lisible
- Travailler sur les espaces tampons et les lisières urbaines

Prendre en compte les risques et nuisances

- Renforcer la sécurité incendie au niveau des zones à urbaniser
- Prendre en compte le risque naturel (inondation et mouvement de terrain).
- Valoriser la zone inondable du Tescou

Orientation 3 :

« Poursuivre le développement économique de Saint-Nauphary en confortant notamment sa position de pôle santé à l'échelle de l'agglomération Montalbanaise »

Conforter la position de Saint-Nauphary dans sa fonction de pôle Santé

- Permettre le développement d'activités médicales connexes

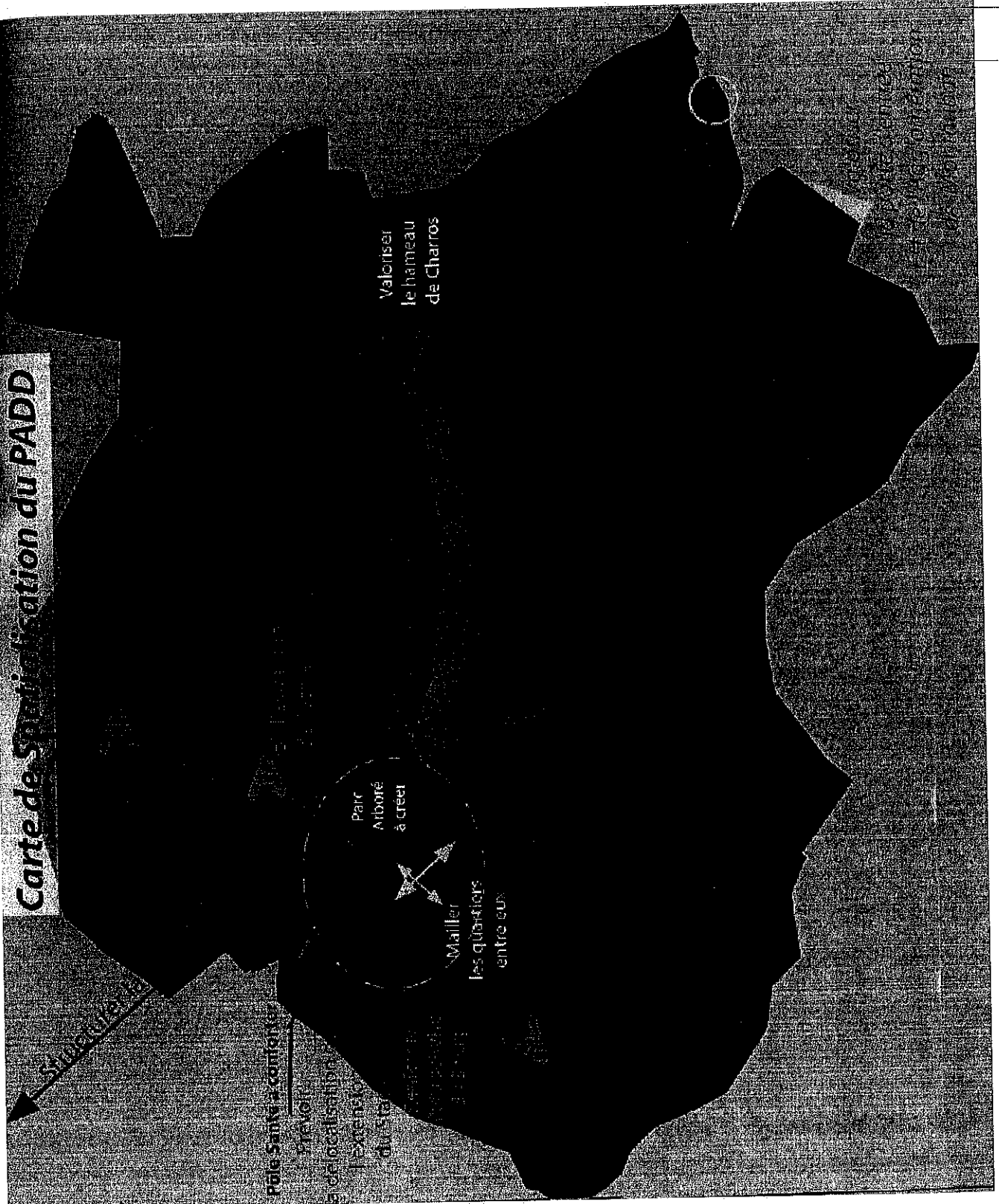
Maintenir une activité commerciale forte

- Favoriser l'accueil de services de proximité dans le bourg

Favoriser l'accueil d'entreprises artisanales ou tertiaires

- Veiller à ne pas générer de futurs conflits d'usage

Carte de Spatialisation du PADD



NB: points de vue et arbres repères indiqués à titre informatif, pour l'ensemble des points de vue et éléments de patrimoine protégés se reporter aux pièces graphiques n°4 (Plan de zonage du PLU) et à la pièce n°5-3 (Éléments de patrimoine remarquable) du dossier de PLU.